

Remède

Par le Dr Taha Hussein

Kawkab al-Sharq, 15/6/1933

Et finalement le ministère délibéra, et délibéra longuement, et sonda, et sonda profondément, puis Dieu le guida, après un long effort, une peine lourde, et la crainte d'un mauvais aboutissement — la crainte de voir l'affaire se dérober et le lien entre les Égyptiens et les étrangers en général, et entre les Égyptiens et les missionnaires en particulier, se corrompre — vers un peu de courage, maigre mais dont il s'arma pour traiter le problème du prosélytisme : il expulsa une femme missionnaire étrangère du territoire. Et Dieu seul sait s'il l'a expulsée d'une expulsion temporaire, au terme de laquelle un prochain retour l'attend, ou s'il l'a expulsée d'une expulsion définitive, sans retour ni retenue.

Quoi qu'il en soit, il l'expulsa, et s'arrêta avec les missionnaires à cette limite que, de toute évidence, il ne peut franchir pour aller plus loin. Puis il délibéra et délibéra longuement, et sonda et sonda profondément, et Dieu le guida vers un peu de générosité et de libéralité envers les Égyptiens, après avoir prodigué générosité et libéralité aux étrangers ; il décida donc d'arracher les jeunes filles musulmanes à l'école missionnaire de Port-Saïd pour les accueillir dans ses propres écoles et refuges, et dans les écoles et refuges des musulmans. Cela est bon, sans aucun doute, à condition que ce ne soit pas l'un de ces bavardages frivoles, ni de ces promesses dont le dessein est de divertir et d'amuser, de calmer les esprits et d'anesthésier les nerfs, comme on dit. Il est certain que les gens attendent du ministère que l'accomplissement de cette promesse soit sincère, sans faux-fuyant, et rapide, sans délai. Et ils souhaiteraient que l'affectation de la somme que le gouvernement a promise hier ne soit pas renvoyée à la prochaine session parlementaire, car l'ardeur de la canicule est sur le point de fondre cette promesse si elle tarde trop. La preuve en est que les Anglais ont craint que l'été ne fasse fondre l'affectation relative au traité de Jabal al-Awliya', et ont pressé le gouvernement de le faire adopter et de l'arracher aux deux chambres. La preuve en est aussi que la compagnie américaine qui prépare le barrage d'Asna a craint que l'été ne fasse fondre les cinquante mille, et a pressé le gouvernement de signer et de payer. Et le gouvernement s'empresse de faire adopter cette somme autant qu'il le peut — et l'on dit, bien que ce que l'on dit soit peut-être mensonge, qu'il se dit quand même — que le gouvernement a avancé la signature avant

toute autre procédure, et versé cinquante mille avant que le Parlement ne lui en ait accordé l'autorisation. Les gens s'empressent de nos jours d'obtenir les crédits financiers, craignant que la chaleur de l'été ne les fasse fondre ou que l'injustice ne les atteigne ; et il est du droit des Égyptiens de se hâter d'obtenir ces soixante-dix mille que le ministre de l'Intérieur a promis hier, et de voir l'affaire de ce crédit suivre rapidement son chemin légal — ou que les ministères consentants fondent les écoles promises, afin que la chose soit acte et non parole, sérieuse et non plaisanterie, et qu'un certain nombre, si petit soit-il, soit arraché aux missionnaires et à leurs séductions — car c'est un Égyptien qui se doit à l'Égypte et à l'islam.

Nous continuons d'attendre avant de croire, jusqu'à ce que la promesse soit tenue — car la promesse est abondante et les paroles aisées, la louange est plus abondante encore et les éloges plus aisés encore ; mais c'est la fidélité et l'exécution que nous devons espérer, et nous ne croirons pas avant de les avoir obtenues.

Et après tout cela, nous sollicitons la permission du ministère de lui signaler que les mesures qu'il a prises jusqu'à présent, si bonnes et productives qu'elles soient, sont loin, très loin, de constituer un remède véritable et suffisant à ce grave problème — le problème du prosélytisme et des missionnaires. Car quelque nombre de missionnaires, hommes et femmes, que le gouvernement expulse, il ne pourra pas pousser loin cette voie, et il subsistera un grand danger. Il existe par ailleurs un enseignement libre, répandu par des hommes de religion étrangers de croyances et de tendances diverses, dont l'objet déclaré est l'instruction et la culture — et sous cet angle il est vraiment bénéfique, vraiment utile — mais il ne s'arrête pas à l'instruction et à la culture ; il s'associe au contraire à l'enseignement étranger pour affaiblir l'identité nationale égyptienne et étendre l'influence étrangère, et se distingue par une propagande religieuse, manifeste ou cachée, délibérée ou non, dont l'effet sur le sentiment religieux des enfants est profond et lointain. L'État doit donc se lever pour surveiller ces diverses formes d'enseignement afin de prémunir les mœurs, l'identité nationale et la religion contre cette corruption qui s'acharne vers elles avec une force et une insistance impitoyables. Le ministère en place avait bien eu l'intention d'émettre une législation qui lui permettrait de surveiller l'enseignement libre, et s'y était employé jusqu'à préparer un projet de loi et le publier auprès du peuple pour recueillir son avis ; mais il s'en est tu soudainement, et a renoncé à y donner suite pour des raisons non déclarées. Et la conjecture

la plus vraisemblable est que lorsqu'il rédigea cette législation, ou s'empressa de la publier, il n'avait en vue qu'un seul objectif politique : étendre son autorité sur les écoles libres égyptiennes. Aussi Dieu lui envoya-t-il quelqu'un pour lui signaler que l'autorité de cette loi devait s'étendre aux écoles égyptiennes et étrangères à la fois — et là il s'en est désisté et l'a abandonnée entièrement, préférant laisser cette loi plutôt que de prendre à l'égard des étrangers une position qui leur déplairait. Et vous savez à quel point notre ministère en place a témoigné de son souci de ménager les étrangers depuis qu'il a pris en charge les rênes du pouvoir.

Quoi qu'il en soit, le véritable remède au problème des missionnaires réside précisément dans la soumission de leurs écoles et de celles des autres étrangers à une surveillance égyptienne rigoureuse, de sorte que les inspecteurs égyptiens puissent les visiter et écouter ce qui y est enseigné, examiner leurs élèves et les interroger sur ce qu'ils entendent et sur ce qu'ils font ; et si des inspecteurs trouvent que certaines de ces écoles s'écartent dans leur enseignement de ce qui convient à l'intérêt de l'Égypte, à ses besoins, à sa dignité et à sa religion, ils en avisent le ministère de l'Instruction publique, et le ministère de l'Instruction publique applique la loi à ces écoles.

C'est de cette façon, et de cette façon seulement, que l'Égypte pourra se mettre à l'abri sur l'un des fronts les plus dangereux par lesquels les étrangers — missionnaires et non-missionnaires confondus — pénètrent jusqu'aux âmes des élèves et des étudiants. Que le gouvernement prenne donc courage, ou que le Parlement prenne courage, ou que le gouvernement et le Parlement prennent courage ensemble, et que cette loi soit promulguée ; car si elle l'est, elle soulagera les Égyptiens et soulagera aussi les étrangers. Elle soulagera les Égyptiens parce qu'elle les préservera de beaucoup de mal ; et elle soulagera les étrangers parce qu'elle les protégera de la méfiance des Égyptiens à leur égard, et fondera le lien entre eux et les Égyptiens dans l'enseignement sur une base de bienveillance, de loyauté et de coopération de qualité, à laquelle nul soupçon ne saurait s'attacher.

Mais croyez-vous que le ministère en place osera promulguer cette loi ? Croyez-vous qu'il sera capable de s'approcher des étrangers détenteurs des capitulations pour leur demander de soumettre leurs écoles à sa surveillance et à son inspection ? C'est là de la justice, sans aucun doute ; c'est là l'une des premières exigences de la souveraineté nationale et de l'indépendance naturelle — mais la justice est une chose,

et consacrer la justice en est une autre. Et si un ministère est incapable de consacrer la justice entre les Égyptiens eux-mêmes, qui ne se distinguent les uns des autres en rien devant la loi, que pensez-vous qu'il fasse vis-à-vis des étrangers qui s'abritent derrière les capitulations et se protègent derrière la force et l'autorité de leurs pays ?

Dieu sait que toute tentative d'éloigner les missionnaires est sans valeur et sans résultat tant que leurs instituts demeurent libres et sans entraves et que le gouvernement est incapable d'y pénétrer, de les surveiller ou d'y accéder, si ce n'est après que le mal s'y est produit et qu'il est devenu une chose qu'il n'est plus possible de réparer ni d'empêcher de se produire.